



COMMUNE DE MODANE (Savoie)  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 NOVEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 073-217301571-20241118-20241103-DE



Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

**Membres présents :** Jean-Claude RAFFIN, Yann CHABOISSIER, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Géraldine BOTTE, Christian SIMON, Christa BALZER, Jean-Michel OSTORERO, Christophe CHAUVETON, Gabrielle GINDRE, Stéphanie KUSZINSKI, Bruno COBUS, Hakan TAT, Natacha BRENIER, Katia VIOLLEAU, Véronique VISE

**Absent :** Ludovic TISSIER

**Procurations :** Humberto FERNANDES à Jean-Michel OSTORERO, Daniel LOGER à Erica SANDFORD, Cornelia THEOLIER à Thierry THEOLIER, Stéphanie LEFOULON à Laurence PETINOT-GAGNIERE

**Membres en exercice :** 22      **Quorum :** 12      **Présents :** 17      **Pouvoirs :** 4      **Votants :** 21

**Date de la convocation :** 08 novembre 2024

Madame Christa BALZER a été élue secrétaire

**Délibération N°2024/11/03**

**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association « la Boule Modanaise » pour l'organisation d'une rencontre avec le club de Bardonecchia**

Le rapporteur : Monsieur Jean-Michel OSTORERO, Conseiller délégué au sport et aux affaires juridiques

Dans le cadre du jumelage avec Bardonnèche, l'association « La Boule modanaise » avait participé à un tournoi de boules à Bardonnèche en août 2024.

Une rencontre retour a été organisée à Modane le samedi 9 novembre 2024.

L'association a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de l'aider à financer cette rencontre.

Il est proposé au conseil municipal de lui octroyer une subvention exceptionnelle de deux cents euros (200 €).

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de deux cents euros (200 €) à l'association « La Boule modanaise » pour l'aider à financer la rencontre retour avec Bardonnèche le samedi 9 novembre 2024.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26/11/2024 et de sa publication ou notification le 26/11/2024

Modane, le 18 novembre 2024.

La Secrétaire de séance,

  
Christa BALZER



Le Maire,

  
Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai